

**ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AU CONSEIL DE
L'INSTITUT FRANÇAIS DE GÉOPOLOTIQUE (IFG)
SCRUTIN DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

DATE LIMITE DE DÉPÔT : Jeudi 17 novembre 2022 à 12h00 auprès du service juridique (Bureau G209).

Des réclamations peuvent être formulées contre les inscriptions ou omissions sur les listes électorales du 3 au 17 novembre 2022 - 12h00.

Ces demandes ou réclamations doivent être adressées directement par les personnes intéressées :

- prioritairement par courriel à l'adresse affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr
- soit en main propre auprès du bureau du service juridique de l'université Paris 8 (bureau G209) aux horaires suivantes : du lundi au jeudi de 09h30 à 12h00 et de 14h à 17h00 et le vendredi de 09h30 à 12h00);
- soit par envoi par lettre recommandée avec demande d'actes de réception à l'adresse suivante : **Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis Élections – Service juridique Bureau G209**

**2 rue de la liberté
93526 SAINT-DENIS CEDEX**

en indiquant en objet du courrier « inscription aux listes électorales » suivies du scrutin concerné. Le pli doit alors être posté de manière à ce qu'il parvienne au plus tard à la date et à l'heure indiquées ci-dessus : **c'est donc la date de réception, et non celle de l'envoi, qui fait foi.**

Le dépôt de candidatures fait l'objet d'un **récépissé** (papier si remise en main propre et mail si remise par voie électronique) remis au délégué de liste ou à son suppléant. Toute candidature arrivée hors délai sera déclarée irrecevable.

Je soussigné(e)..... demande mon inscription sur les listes électorales pour l'élection des représentants des personnels et des usagers aux élections du Conseil de l'IFG, au scrutin (cocher la mention) :

- Professeurs des universités et assimilés (collège A)
- Maîtres de conférence et assimilés (collège B)
- BIATSS
- Usagers (étudiants)

Fait à

Le

Signature :

NB : Pièces à joindre obligatoirement :

Pour les personnels du collège A, B, BIATSS : Une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour exclusivement) ou de la carte professionnelle

Pour les personnels usagers : Une photocopie d'une pièce d'identité ou de la carte étudiant en cours de validité.